

Date de dépôt : 19 octobre 2016

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour la construction d'une route d'évitement à Soral

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 29 janvier 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat, suite au rapport de la commission des pétitions, une pétition dont le libellé est le suivant :

- *Vu l'étroitesse des rues du village;*
- *vu les huit mille voitures qui transitent à travers le village (aux heures de pointe);*
- *vu le projet de diffuseur autoroutier au niveau de la RD 118 à Viry,*

les pétitionnaires demandent :

- *la réalisation d'une route d'évitement;*
- *au Conseil d'Etat de tout mettre en oeuvre (dans le cadre du Grand Genève) pour s'opposer à ce nouveau raccordement autoroutier tel qu'il est prévu;*
- *de prendre toutes les mesures utiles pour diminuer, voire ralentir le trafic routier à travers le village pour garantir la sécurité des villageois et notamment celle des enfants.*

Soral connaît un trafic insupportable

Or, le canton a les moyens de réaliser pistes cyclables et renaturation de rivière, au détriment d'aménagements routiers qui garantiraient la tranquillité et la sécurité des habitants (d'autres villages que Soral sont concernés).

A titre d'exemple, le canton a investi des millions dans la réalisation d'une piste cyclable (Soral-Lully) et dans la renaturation de l'Aire.

Ne serait-il pas temps d'inverser les priorités en faveur des résidents des villages perturbés par le trafic pendulaire ?

D'autre part, le projet de raccordement autoroutier de Viry va aggraver la situation à Soral. En effet, les automobilistes sortiront à Viry afin d'éviter les bouchons à la douane de Bardonnex.

Le canton et l'ATMB ont le projet de réaliser un écopont au-dessus de Soral pour permettre à la faune sauvage de passer du nord au sud et, ainsi, de supprimer le barrage que constitue l'autoroute. A l'inverse, la réalisation du diffuseur projeté nécessite la construction de deux barreaux routiers pour entrer et sortir de l'autoroute et préserver Viry. Ces barreaux constituent deux « barrages », est-ouest, pour la faune sauvage.

Quelle concertation a réuni le canton, l'ATMB et le Conseil général de la Haute-Savoie pour d'un côté préserver la faune et d'un autre mettre en péril le gibier par de nouveaux aménagements routiers ?

Cela est d'autant plus incompréhensible, quand on sait qu'à 4 km de Viry, au lieu-dit Humilly, sont déjà réalisées deux entrées de service sur l'autoroute. La réalisation du raccordement autoroutier à Humilly est beaucoup moins dévoreuse d'espace et permet de préserver également le hameau d'Essertet.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous demandons au Grand Conseil d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour

s'opposer au diffuseur autoroutier prévu à Viry

et projeter dans les plus brefs délais

une route d'évitement à Soral.

*N.B. 1051 signatures
Pétitionnaire construction
d'une route d'évitement à Soral
p.a. M. John Dupraz
Rue du Faubourg 13
1286 Soral*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat entend les demandes exprimées par Soral et d'autres communes en faveur de la réalisation des routes d'évitement de leur cœur de village dans le but de diminuer les nuisances dues au trafic de transit.

L'augmentation croissante du trafic individuel motorisé à laquelle le village de Soral est soumis, traversé par des flux pendulaires très marqués aux heures de pointe, est connue. Plus de 10 000 véhicules passent à travers le village de Soral chaque jour de la semaine depuis les douanes de Soral I et Soral II, auxquels s'ajoute le trafic d'échange des habitants. Ce trafic, principalement concentré durant les heures de pointe du matin et du soir, représentant plus de 25% du trafic journalier, est en augmentation d'environ 60% sur les cinq dernières années. Il génère des nuisances et provoque un sentiment d'insécurité pour les riverains et les modes de déplacement doux.

Ce sentiment d'insécurité est induit par la configuration de l'habitat dans le village de Soral et le resserrement des espaces réservés aux différents modes de déplacement. En effet, l'étroitesse des rues offre une qualité de cheminement piétonnier relativement médiocre à certains endroits. Cependant, l'analyse des accidents recensés sur le territoire de la commune de Soral, et plus précisément sur les axes de circulation incriminés, dénombre neuf accidents d'importance sur la période de 2010 à 2015, dont un seul a impliqué un usager vulnérable (cycliste). Trois accidents ont concerné une collision entre deux véhicules motorisés, les autres s'étant déroulés de manière isolée, le plus souvent dans la nuit ou très tôt le matin.

Afin d'évaluer l'opportunité des projets de contournement des villages de Cartigny, Chancy, Soral et Meinier, le canton a mis en œuvre un processus d'évaluation multicritères dans le cadre du Plan d'action du réseau routier 2015-2018, validé par le Conseil d'Etat le 23 mars 2016, en vue de le soumettre au Grand Conseil.

Il est important de rappeler à ce propos que ce processus devra prendre en compte la question des surfaces d'assolement. En effet, l'impact de la construction d'une route d'évitement sur des zones d'assolement devra être mis en relation avec les autres besoins liés au développement de notre canton, la construction de nouveaux logements notamment.

Si l'évaluation concernant Soral, prévue cette année, conclut au besoin du projet, les procédures d'études et les démarches nécessaires pourraient être engagées. Toutefois, aucun crédit n'est provisionné à ce stade. Compte tenu des perspectives financières de l'Etat en matière d'investissements, le portage et le financement de tels projets restent à déterminer.

Le Conseil d'Etat précise que la situation en matière de circulation et, par conséquent, la pertinence d'un tel investissement devraient encore évoluer ces prochaines années, au gré des projets d'infrastructures en phase d'étude ou de réalisation dans le périmètre du Grand Genève. Par exemple, la mise en service de la future desserte ferroviaire Léman Express, prévue à fin 2019, libérera de la capacité à la douane de Bardonnex, ce qui pourrait encourager le report sur cette douane de flux transfrontaliers transitant par Soral. Au contraire, les projets de création d'un diffuseur autoroutier et d'une nouvelle route de liaison sur la commune de Viry, tous deux sous maîtrise d'ouvrage française, pourraient aggraver le contexte difficile de la traversée de Soral.

Cette question est désormais abordée dans le cadre du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève, qui a convenu d'engager des démarches partenariales visant à coordonner les différents projets portant sur le réseau routier structurant dès la fin de l'année 2015.

S'agissant particulièrement du diffuseur de Viry, dont la réalisation est planifiée par les autorités françaises à l'horizon 2020, il conviendra de préciser d'ici la fin du premier trimestre 2017 les impacts réels de la réalisation de ce diffuseur et les conditions devant accompagner sa mise en service. La réalisation d'une route de contournement à Soral, en accompagnement d'un nouveau diffuseur autoroutier à Viry, pourrait s'apparenter à l'ouverture d'une nouvelle pénétrante sur le territoire genevois, qui constituerait un appel d'air pour les véhicules se trouvant sur l'autoroute et souhaitant éviter les bouchons. Il est nécessaire d'évaluer la portée d'une telle mesure à l'échelle du réseau routier cantonal, puisque ces véhicules risquent d'impacter d'autres villages en aval (Lully, Bernex, etc.).

Concernant la création d'une nouvelle infrastructure routière entre la Communauté de Commune du Genevois et la Suisse, ce scénario a été écarté dans le cadre de l'étude multimodale des déplacements Saint-Julien – Plaine de l'Aire (2013) au profit d'une liaison de transports publics Valleiry-Viry-Soral-Bernex-Lancy-Pont-Rouge, en identifiant la nécessité de mettre en place un itinéraire de déviation des bus en traversée de Soral. Actuellement, il n'y a pas de ligne franchissant la frontière pour relier directement Valleiry-Viry au canton, mais il existe la ligne Dn depuis Valleiry, qui se rabat sur la ligne D à St-Julien. Sa desserte est de 2 bus/h en heure de pointe et 1 bus/h en heure creuse.

Le Conseil d'Etat suit attentivement les études relatives à la réalisation de ce nouveau diffuseur à Viry. Il s'est engagé à tout mettre en œuvre pour préserver les intérêts de la commune de Soral. Une séance de présentation des résultats de l'étude de trafic réalisée par les autorités françaises a eu lieu le 3 mai 2016 avec les services concernés de notre canton.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat porte une grande attention à l'ensemble des problématiques touchant Soral, en lien avec la partie française, et tient la commune informée de l'évolution de ce dossier.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP